

Le 9 août 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique portant sur les marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment les compétences facultatives « Espaces naturels », plus particulièrement « Préservation de l'environnement et actions de sensibilisation à l'environnement » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Considérant que la conférence scientifique et poétique ayant pour thème la « découverte du monde des chauves-souris - Compagnie la Grange aux Ailes », proposée par l'Association « Chauve-Souris Auvergne » répond à la ligne directrice de sensibilisation à l'environnement des Grands Murcins et qu'elle a donc toute sa place dans le programme d'animation ;

Considérant la convention de prestation proposée par l'association ;

N° DP 2022-285

Espaces naturels

Programme d'animation des Grands Murcins
2022

Conférence

« Découverte du monde des chauve-souris –
Compagnie La Grange aux Ailes »
programmée le 27 août 2022

Convention avec
l'« Association Chauve-Souris Auvergne »

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	
Publié	

DECIDE

- d'approuver la convention de prestation conclue avec l'Association « Chauve-Souris Auvergne » ayant pour objet une conférence scientifique et poétique de « découverte du monde des chauves-souris – Compagnie La Grange aux Ailes », pour un montant forfaitaire de 993 € TTC ;
- de préciser que cette conférence sera présentée aux Grands Murcins le samedi 27 août 2022.

Par délégation du Conseil communautaire



Yves NICOLIN
Président,
Maire de Roanne